



Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon

Avis de convocation, séance du conseil

Lundi 27 novembre 2023

Membres du Conseil Municipale de Saint-Cléophas-de-Brandon

OBJET : AVIS DE CONVOCATION – SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 152 du Code municipal de Québec, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire;

Par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par madame Catherine Gagnon, directrice générale et greffière trésorière, pour être tenue au 750, rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, QC, JOK 2A0, à **19 h 30 le 18 décembre 2023** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1. Adoption du règlement # 201-2023 décrétant l'imposition de taxes et compensation pour l'exercice financier 2024
2. Dates des paiements de taxes et date d'envoi des comptes de taxes
3. Adoption du règlement # 200-2023 abrogeant le règlement 2020-12-14 afin de permettre au conseil de décréter par règlement que les taxes foncières tant générales que spéciales soient dorénavant imposées par simple résolution

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Catherine Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 a été signifié à chacun des membres du Conseil municipal le 27 novembre 2023, et ce, conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 27 novembre 2023

Catherine Gagnon
Directrice générale & greffière-trésorière